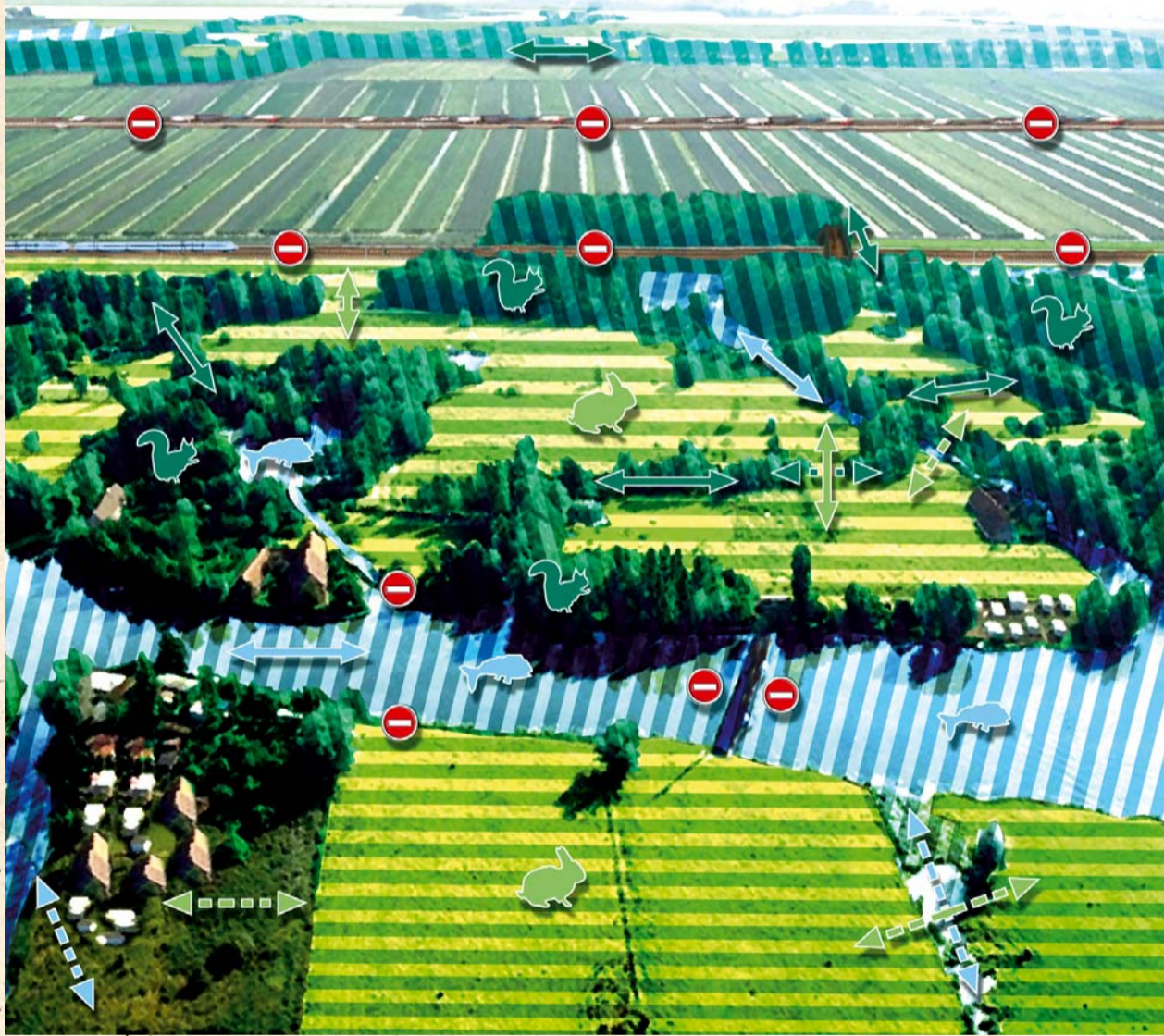


# CORRIDORS

## écologiques

### Outils d'aménagement durable du territoire pour une conservation dynamique de la biodiversité



- Continuum de prairies
- Cœur de nature de prairies
- Continuum aquatique et humide
- Cœur de nature aquatique et humide
- Continuum forestier
- Cœur de nature forestier

### ... c'est quoi ?

Un corridor écologique est un espace qui assure la liaison entre les éléments d'un territoire, appelés cœurs de nature, pour favoriser les déplacements des plantes et des animaux.

Les espaces naturels remarquables d'un territoire constituent le plus souvent les cœurs de nature. Paysage (ou matrice paysagère), corridors écologiques et cœurs de nature composent le réseau écologique d'un territoire, véritable infrastructure naturelle de ce territoire.

S'intéresser au réseau écologique d'un territoire, c'est juste en assurer une nouvelle lecture pour mieux comprendre le fonctionnement naturel, reconnaître les fonctions naturelles qu'exercent depuis longtemps certains espaces : cœurs de nature, corridors écologiques ou matrice paysagère et qui sont à ménager.

Identifier le réseau écologique d'un territoire, c'est savoir mieux accompagner les transformations du paysage, pour éviter une fragmentation supplémentaire ou irréversible liée à l'aménagement, à la banalisation ou/et à l'urbanisation de l'espace.

Connaître le réseau écologique d'un territoire, c'est aussi préserver la biodiversité et lui permettre de mieux s'adapter aux changements climatiques.

#### CŒUR DE NATURE

Dans ces zones, la biodiversité est la plus riche, la mieux représentée et les conditions vitales à son maintien et son fonctionnement sont réunies (une espèce peut y exercer un maximum de son cycle de vie : alimentation, reproduction, repos...).

#### CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Ce sont des liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou entre différents habitats d'une espèce permettant sa dispersion et sa migration. Leur physionomie est souvent classée en 3 types : structure linéaire (haies, bords de chemins, rives et cours d'eau, etc.), structure en « pas japonais » liée à la présence d'éléments relais ou îlots-refuges (mares, bosquets, etc) et matrice paysagère.

#### ZONES TAMPON

Ces espaces sont situés autour des cœurs de nature ou des corridors. Ils les préservent des influences et impacts négatifs..

#### CONTINUUM ÉCOLOGIQUE

C'est l'ensemble des milieux favorables à un groupe d'espèces. Il est composé de plusieurs éléments continus (sans interruption physique) incluant un ou plusieurs cœurs de nature, les zones tampons et les corridors partiellement ou temporairement utilisées par le groupe d'espèces.



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI





# Pourquoi s'intéresser aux corridors écologiques ?

Un Parc naturel régional est un territoire habité au patrimoine naturel et culturel, riche et menacé, dont la préservation est le fondement même de son développement économique et social. Ses actions, formalisées dans une Charte (contrat entre les acteurs locaux, la Région et l'Etat) visent une mise en cohérence à l'échelle du territoire et un devoir d'exemplarité. Depuis 40 ans, les Parcs expérimentent et développent un savoir-faire dans la gestion concertée de l'espace. Couvrant plus de 13% du territoire français en 2007, les 45 Parcs naturels régionaux constituent un réseau représentatif des espaces naturels à l'échelle de la France. Ainsi, **forts de leurs expériences et conscients du rôle majeur qu'ils jouent dans la trame écologique nationale, les Parcs naturels régionaux ont fait de la définition et de la mise en œuvre des réseaux écologiques de leur territoire, un engagement stratégique pour l'avenir.**

## L'ENGAGEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) oriente la vocation de l'ensemble de l'espace régional qu'il soit urbain ou ouvert c'est-à-dire agricole, boisé, naturel ou jardiné. Il joue donc un rôle majeur dans le maintien de la biodiversité qui est un enjeu planétaire. C'est la première fois que la biodiversité est abordée par un schéma directeur alors que contrairement aux idées reçues, la région capitale, bien que très urbanisée, présente une grande diversité biologique. Ainsi le projet de SDRIF de février 2007 préserve l'intégrité les « espaces réservoirs ou noyaux de biodiversité », les zones tampons et les continuités écologiques, dans le cadre d'un schéma de fonctionnement des espaces naturels. Ce schéma indique les continuités avec les régions voisines, et inscrit l'Île-de-France dans un réseau écologique européen. Le but est de rendre le territoire régional le plus « perméable » possible aux évolutions et migrations induites par le changement climatique et de renforcer sa capacité d'adaptation. Les points stratégiques figurent sur la carte de destination générale du SDRIF. Mon collègue Michel Vampouille, Vice-Président en charge de l'environnement et de l'Eco-Région, a fait adopter par le Conseil régional la stratégie régionale de la biodiversité comprenant, entre autres, la mise en place des continuités écologiques indiquées dans le SDRIF.

*Mireille Ferri, Vice-Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France, chargée de l'aménagement du territoire*

## LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES DANS LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE

Le territoire du Parc comprend trois massifs (Halatte, Chantilly et Emenonville) qui s'inscrivent dans un continuum forestier qui court de la région parisienne aux Ardennes. Afin de maintenir les possibilités d'échanges entre ces massifs, notamment pour le Cerf, nous avons identifiés dans la charte les principaux corridors écologiques interforestiers au sein du Parc mais également vers les territoires limitrophes.

Cette reconnaissance doit contribuer à une meilleure prise en compte des corridors écologiques par les acteurs de l'aménagement du territoire. Elle doit surtout permettre de proscrire toute nouvelle urbanisation dans ces espaces, ce qui, dans notre territoire soumis à de très fortes pressions foncières, est la condition première à la sauvegarde de ces corridors écologiques.

*Patrice Marchand, Président du Parc naturel régional Oise-Pays de France*

## Une politique d'aménagement durable du territoire

La place de l'homme est aujourd'hui prépondérante dans l'occupation et la gestion de l'espace laissant parfois peu de place à l'expression et au fonctionnement de la nature.

Concevoir un aménagement durable du territoire, c'est chercher à éviter au maximum de figer de façon irrémédiable, l'occupation et la gestion de l'espace, c'est permettre son évolution en reconnaissant et en améliorant le rôle et le fonctionnement des infrastructures naturelles qui composent le réseau écologique du territoire.

Par exemple, rechercher à maintenir ou restaurer un réseau hydrographique de qualité et fonctionnel :

- en limitant les rejets polluants,
- en limitant l'effet de barrière des barrages et des seuils, des remblais d'aménagement, etc.,
- en préservant des zones humides adjacentes aux cours d'eau pour jouer le rôle d'éponges - stockage des crues et soutien d'étiage,
- en maintenant des berges naturelles, boisées avec des essences adaptées ou enherbées, etc.,

c'est à la fois améliorer la qualité de la ressource en eau et de la ressource piscicole et diminuer les risques pour les populations riveraines. C'est aussi reconnaître les services rendus naturellement par le réseau hydrographique et qui, s'il faut y pallier ou remédier artificiellement, coûte bien plus cher à la collectivité publique, c'est-à-dire à chacun d'entre nous. Définir une politique ou un projet de territoire tenant compte des infrastructures



naturelles, permet de resituer le territoire dans son environnement à plus grande échelle et de favoriser la solidarité entre territoires.

Aider à la prise en compte du réseau écologique d'un territoire, c'est un nouveau regard sur l'aménagement durable et la gestion de l'espace qui permet de reconnaître une fonction à certains espaces et structures paysagères.

Ainsi, élus des collectivités territoriales, acteurs socio-économiques (agriculteurs, forestiers, etc.), gestionnaires d'espaces naturels, etc. sont directement impliqués par l'utilisation de la complexe boîte à outils française de protection de la nature et d'aménagement et gestion du territoire pour une mise en œuvre des corridors écologiques sur le terrain et dans les documents de planification et d'urbanisme.







## De la Stratégie Nationale de la Biodiversité à la trame verte et bleue



À ce jour, les réseaux écologiques, qu'ils soient conçus à l'échelle internationale (réseau écologique paneuropéen, réseau écologique transalpin, auxquels la France participe), nationale, régionale ou locale, sont en mesure d'apporter les garanties les plus abouties pour assurer une protection dynamique et durable de la diversité biologique et son adaptation au changement climatique.

L'élaboration par l'Etat, en 2003, de la Stratégie nationale pour la diversité biologique en application de la convention de Rio a fourni l'occasion d'une réflexion sur le sujet et a fixé l'objectif d'améliorer la connectivité écologique du territoire.

Cet objectif rencontre ceux placés dans la constitution de la trame verte et bleue issue du Grenelle de l'Environnement. La trame verte est un outil d'aménagement du territoire constitué de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons. Elle est complétée par un trame bleue formée des cours et des masses d'eau et des bandes végétalisées, généralisées le long et autour de ces éléments.

Elles permettent de créer une continuité territoriale.

## LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES : BIEN UTILES EN MILIEU AGRICOLE

En zone agricole, les corridors écologiques (haies, bandes enherbées, fossés, mares, ...) assurent de nombreuses fonctions ! Les mares, par exemple, peuvent servir de bassins tampon contre les inondations, de lieux d'abreuvement du bétail, de réservoir contre les incendies... Les haies, bien utiles comme brise-vent, limitent l'érosion des sols et peuvent fournir de l'énergie ! Les bandes enherbées en bordures de cours d'eau permettent de filtrer l'eau et sont devenues, de ce fait, obligatoire au titre de la Politique Agricole Commune.



**Les mares sont des points d'eau bien utiles pour l'abreuvement du gibier, notamment en zone de cultures.**

De nombreux programmes concernant les haies, les bandes enherbées, les fossés, les mares, ... voient le jour un peu partout. Ainsi, sur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, on peut citer :

- le Programme d'action de prévention des inondations du Bassin du Boulonnais (déjà 1540 mètres de haies plantées pour limiter le ruissellement, trois mares-tampon projetées...);
- un programme « mares » qui a permis la création ou la restauration de 65 mares dont 15 servent pour l'abreuvement du bétail, 3 ont permis d'éteindre des incendies, ...;
- un travail engagé avec les agriculteurs pour développer une filière bois-énergie valorisant les haies.



**Les haies plantées pour limiter le ruissellement et l'érosion des sols feront un abri intéressant.**

Une nouvelle étape pourrait être franchie prochainement pour intégrer la notion de corridors écologiques dans ce type de programmes. Une évolution à laquelle des chasseurs sont favorables ! « Un réseau de mares bien réparti sur le territoire pour l'abreuvement du gibier, des haies positionnées pour servir à la fois d'abris mais également de couloirs de déplacement, ... tout ceci intéresse un chasseur-gestionnaire ! » indique Bruno Lebeurre, président du Groupement d'intérêt cynégétique de la Vallée de la Liane, impliqué fortement dans le programme « mares » du Parc depuis 2000, aux côtés de deux autres G.I.C. (Monts bocagers et Deux caps).

## Une politique de conservation dynamique de la biodiversité

Pour vivre, les animaux comme les plantes (grâce à leur pollen ou leur graine) ont besoin de se déplacer afin de se nourrir, se reproduire, se reposer et conquérir de nouveaux territoires. Les corridors écologiques sont les lieux de passage, de refuge ou de dissémination privilégiés des animaux et des plantes à travers un paysage de plus en plus artificialisé et fragmenté par les activités et les aménagements de l'homme (urbanisation, industries, voies de transports, pollutions, banalisation par des pratiques agricoles uniformes, etc.).

D'ailleurs, lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, les 168 Pays qui ont ratifié la Convention sur la Diversité Biologique ont reconnu que la cause majeure de la dégradation globale et rapide de l'état de la biodiversité était la fragmentation de l'espace et l'altération voire la destruction des espaces naturels.

Pour enrayer la perte de la biodiversité, il faut avant tout préserver :

- de grands espaces non fragmentés,
- la qualité et la diversité des espaces naturels - cœur de nature,
- les éléments qui composent les corridors écologiques.

C'est-à-dire concevoir une politique d'aménagement du territoire et de protection de la nature qui intègre la connaissance du réseau écologique du territoire (de son fonctionnement naturel) et le traduire dans les documents d'urbanisme et de planification. Vouloir enrayer la perte de biodiversité, c'est aussi :

- réfléchir de façon concertée avec les agriculteurs et les forestiers à l'amélioration de leurs pratiques de gestion de l'espace,
- sensibiliser et convaincre les habitants que l'entretien et l'aménagement de leurs jardins, balcons, etc. ont des incidences plus globales,

- inviter les services de l'environnement et/ou des espaces verts, les services des routes, etc. des collectivités territoriales, à mettre en place une gestion différenciée des espaces publics.

Si les corridors ont pour fonction première la connectivité écologique, ils peuvent également avoir des fonctions récréatives et de liens pour les hommes (ceintures vertes et déplacements doux, amélioration du cadre de vie et du paysage, amélioration des rapports de voisinage, observation de la vie sauvage, etc.). Ainsi, les bénéfices des corridors écologiques vont au-delà de la protection de la nature, ils peuvent constituer des espaces de loisirs ou récréatifs favorisant la solidarité et les liens entre la campagne et la ville. Ainsi, chacun est responsable de l'avenir de la biodiversité et peut agir en faveur de la conservation de notre patrimoine commun à tous, facteur d'épanouissement et source de notre vie.

## LA LGV EST ET LES RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE

En zone de plaine comme sur le Parc naturel régional de Lorraine, les infrastructures constituent une des menaces les plus fortes de rupture des continuités écologiques. Ainsi, la LGV Est a coupé dans sa première phase 40 km du territoire du Parc avec une difficile prise en compte des corridors écologiques. De nombreux ouvrages ont pourtant été réalisés :



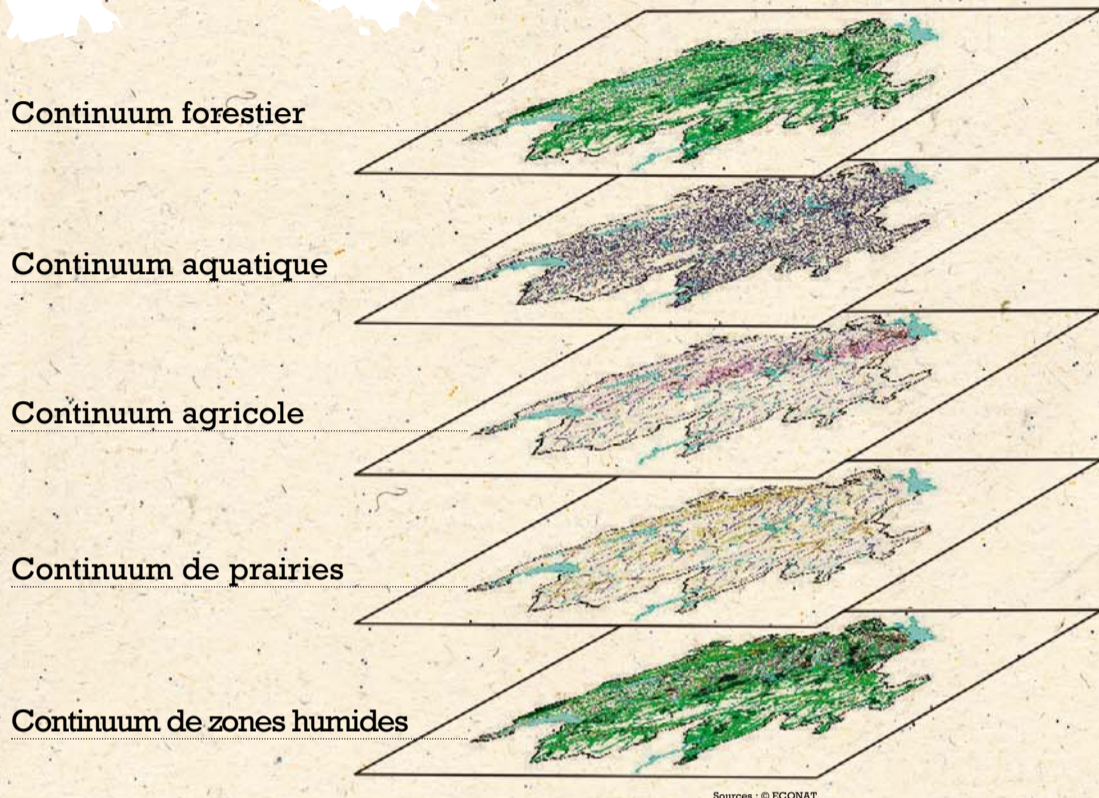
- 3 zones de batrachoduc (soit 23 passages) sous la voie et des compléments par créations de mares ainsi qu'une étude préalable à un second batrachoduc hors emprise,
- la protection d'un couloir de chasse à chiroptères,
- la réhabilitation d'un ruisseau à écrevisse et de zones humides à Loche d'étang
- la mise en place de 5 passages grande faune et 15 passages petites faunes.

Malgré ces efforts, une des 2 zones du Parc a vu l'ensemble de ses réseaux écologiques coupés d'Ouest en Est sans réelle identification des conséquences à venir. Pour mieux prévoir ces problèmes lors du second tronçon qui l'impactera encore, le Parc travaille sur ses corridors écologiques afin de proposer l'établissement de connexion écologique réellement efficace.



# Comment agir en faveur des corridors écologiques dans les politiques publiques ?

**POUR EN SAVOIR PLUS**  
une méthode a été produite par la Fédération des Parcs et est expérimentée par les Parcs naturels régionaux volontaires, elle est disponible sur : [www.parc-naturels-regionaux.tm.fr](http://www.parc-naturels-regionaux.tm.fr)



1. Collecter l'information et les données.
  2. Cartographier les obstacles naturels et artificiels.
  3. Identifier les continuums écologiques.
  4. Identifier les zones noyaux et les corridors.
  5. Identifier les points de conflits avec l'aménagement du territoire.
  6. Établir une stratégie d'interventions.
- ▼ Réseau écologique du territoire.

## Une obligation : considérer le territoire dans son environnement plus large

Dans le Parc naturel régional de la Brenne, par exemple, l'expérimentation de la méthode d'identification du réseau écologique a montré que la majeure partie du territoire (le site Natura 2000 de 58 000 ha) constituait à lui seul un grand cœur de nature. Replacer le Parc dans son environnement d'abord régional, puis national (la Brenne est connectée avec le Massif Central notamment par son réseau hydrographique) et même international (la Brenne est reconnue site d'importance internationale pour ses zones humides par la convention de RAMSAR) est donc indispensable pour bien comprendre les enjeux de nature dont bénéficient ce territoire et ses relations avec les territoires voisins ou plus éloignés.

## Apprendre à connaître et comprendre le réseau écologique du territoire

Il s'agit d'exercer une nouvelle lecture du territoire à l'aide des éléments déjà existants et récoltés : les inventaires faune-flore, les zonages des Zones Naturelles

d'Intérêt Ecologique pour la Faune et la Flore (ZNIEFF), les espaces protégés (Réserves Naturelles, sites des conservatoires, Espaces Naturels Sensibles, etc.) et leurs plans de gestion, les sites Natura 2000 et leurs documents d'objectifs, les Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et de ses Habitats (ORGFH), les schémas de gestion piscicole, etc. L'ensemble de ces informations est réunie et traitée thématiquement par grands

continuums écologiques (forestier, aquatique, agricole, prairial, zones humides, etc.) pour identifier au sein de chacun, les cœurs de nature, les corridors et les obstacles. Les continuums cartographiés sont superposés pour constituer le réseau écologique du territoire, c'est-à-dire son infrastructure naturelle. Celle-ci est confrontée aux projets d'aménagement du territoire et la concertation s'ouvre pour sa prise en compte.

## LE GRAND TÉTRAS DANS LES VOSGES : SORTIR DES ZONES STRICTEMENT PROTÉGÉES POUR SAUVER L'ESPÈCE

L'aire de présence dans les Vosges de cet oiseau (étudié, suivi et protégé par le Groupe Tétraz Vosges qui regroupe différents partenaires et acteurs de la gestion du territoire) est de plus en plus fragmentée et restreinte. Les causes du déclin de l'espèce sont doubles : les habitats les plus favorables de la population de Grands Tétraz (vieilles futaies résineuses claires) sont de plus en plus réduits et morcelés et l'espèce est particulièrement sensible aux dérangements, courants dans cette zone très fréquentée. Les tentatives d'agir sur la limitation des dérangements s'avèrent insuffisamment efficaces en dehors des sites strictement protégés et réglementés. Ainsi, la stratégie du Document d'Objectif du site Natura 2000 est d'agir sur la restitution de la connectivité entre les noyaux de populations et d'habitats les plus favorables existants et potentiels.

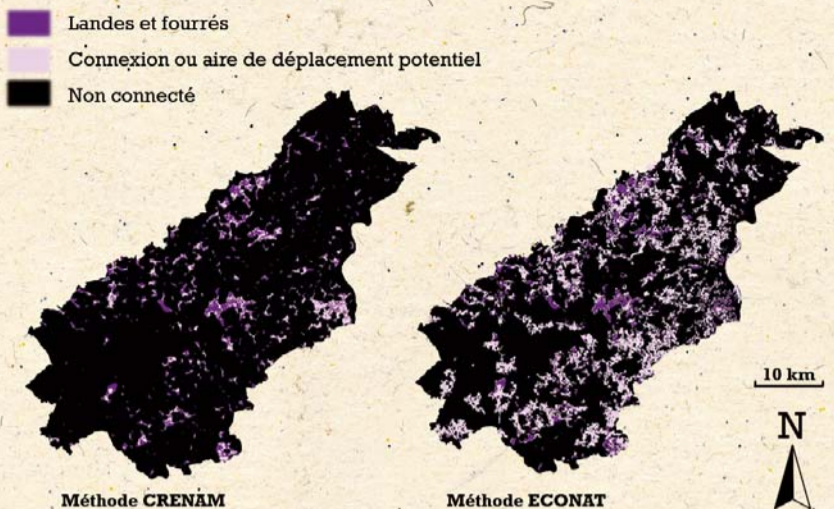
### Evolution de l'aire de présence du grand tétras dans les Vosges





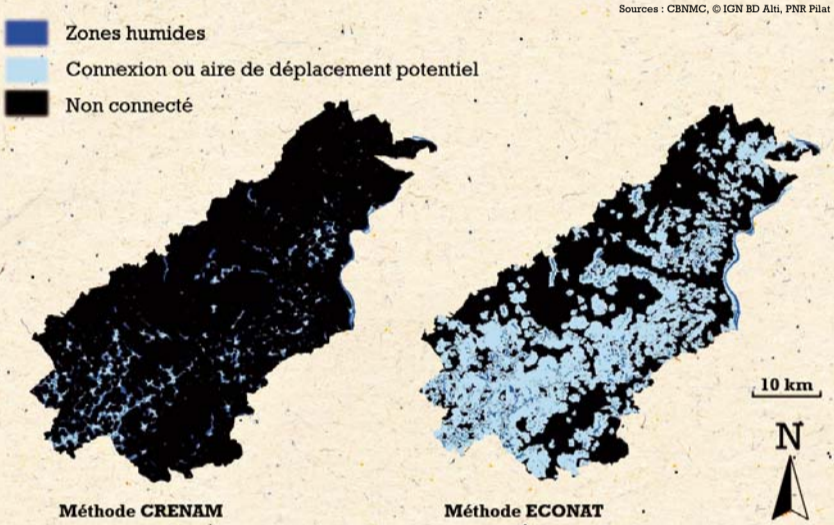


Étude corridors 2007  
**Comparaison cartographique  
 des deux méthodes sur le Parc naturel  
 régional du Pilat**



**Comparatif aires de déplacement Landes  
 Complexe des landes et fourrés  
 (distance de dispersion = 150m)**

**ECONAT : nombre de point limité à 750**  
**CRENAM : distance de dilatation/érosion = 186m**



**comparatif aire de déplacement Zone Humide  
 Complexe paludéen  
 (distance de dispersion = 1000m)**

**ECONAT : nombre de point limité à 5000**  
**CRENAM : distance de dilatation/érosion = 185m**

**RECHERCHE MÉTHODOLOGIQUE ET TESTS CARTOGRAPHIQUES :  
 APPLICATION SUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT**

Bien que ne figurant pas dans sa charte révisée en 2000, le Parc naturel régional du Pilat s'est plongé à corps perdu dans la démarche « corridors », depuis 2005. En effet, cette approche fonctionnelle de la biodiversité est apparue bien adaptée pour aborder globalement les questions liées à la nature ordinaire qui est un des thèmes forts de la charte, et mettre ainsi en évidence les espaces à préserver d'interventions pouvant entraîner fragmentations et ruptures.

Ainsi tout un travail de réflexions et de tests cartographiques à l'aide des outils S.I.G, a été engagé, en s'appuyant sur la « cartographie des habitats » produite en 2005 par le Conservatoire Botanique National du Massif Central, sur tout le territoire du Parc du Pilat au 1/25 000°.

Suivis de près par le conseil scientifique du Parc du Pilat et des experts naturalistes du territoire, les premiers travaux ont été consacrés à tester deux méthodes aux approches différentes.

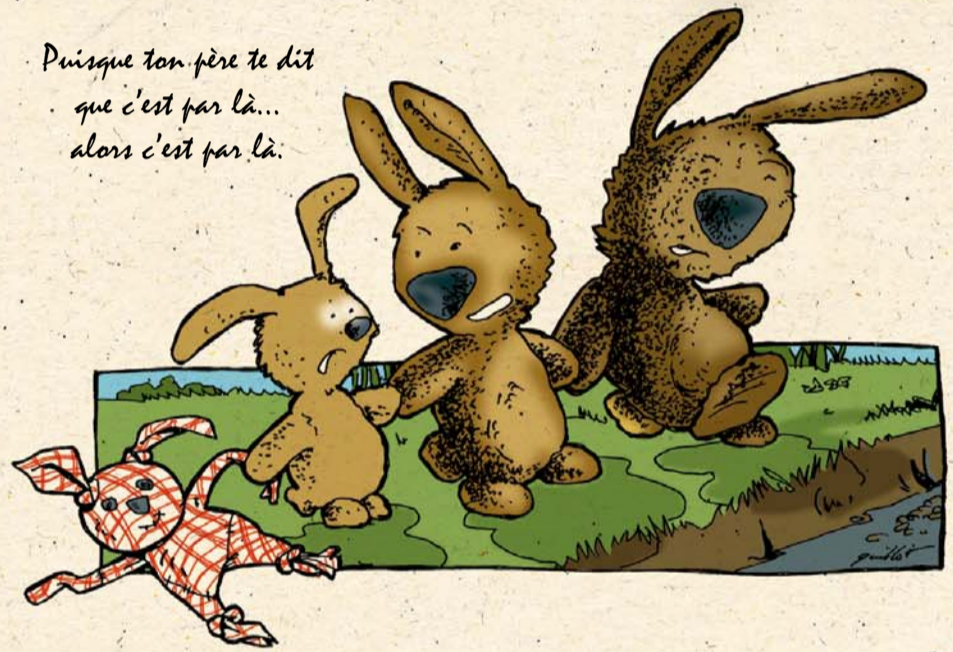
La première mise au point par le bureau d'études « Econat » a pour objectif de simuler les déplacements de la faune en appliquant des coefficients de résistance aux milieux. La deuxième privilégie l'approche paysagère en mettant en évidence les connexions potentielles entre deux milieux de même nature selon leur distance d'éloignement.

Les points de difficultés pour les deux méthodes, restent le choix des espèces cibles et la définition des valeurs de distance et de coefficients de résistance. La deuxième méthode a l'avantage d'intégrer moins de paramètres que la première, donc moins sujette aux cumuls d'erreurs... mais apparaît plus éloignée de la réalité du fonctionnement des espèces.

Des cartes ont été néanmoins produites qui ont mis en évidence la bonne connectivité des milieux forestiers mais des problèmes pour les zones humides, prairies et les landes du Pilat...

Ces résultats restent cependant à valider sur le terrain...

Travail à suivre...



**LE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**

Depuis 2001, le Conseil général de l'Isère a élaboré un projet de Réseau Ecologique du Département de l'Isère (R.E.D.I.). Pour les 13 districts naturels, les principaux enjeux sont définis et une cartographie SIG des continuums forestiers, aquatiques, thermophiles... a été réalisée et complétée par des fiches descriptives sur plus de 400 points conflits. Ce travail, élaboré en concertation avec les naturalistes, les gestionnaires d'infrastructures et d'espaces naturels, les chasseurs, les pêcheurs, ... est aujourd'hui largement diffusé et utilisé par les bureaux d'étude, les services de l'état, les P.N.R.,... lors de l'élaboration des documents de planification (SCOT, PLU, Chartes, ...).

Parmi les corridors prioritaires du Département figuraient la préservation et la restauration des 6 derniers corridors de la vallée du Grésivaudan entre les massifs de Chartreuse, Vercors et Belledonne. Le Conseil général de l'Isère, assisté par l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (diagnostic, concertation, animation du territoire...), y travaille avec le service des routes, les collectivités locales, les gestionnaires d'autoroutes, de voies ferrées et de cours d'eau... Un projet européen a été déposé pour résoudre les points de conflit avec les infrastructures laissant place à une large concertation et sensibilisation, ainsi qu'à des actions pilotes liées à la gestion de l'espace. Un des enjeux majeurs pour préserver ces corridors porte en effet sur le maintien de l'agriculture dans cette vallée alpine. C'est pourquoi, la Chambre d'agriculture et l'association pour le développement de l'agriculture dans l'Y grenoblois (ADAYG) s'impliquent avec le Conseil général sur ce projet. Des mesures agri-environnementales expérimentales sont ainsi en cours d'élaboration avec un cahier des charges de pratiques compatibles avec les corridors.



**Organiser la concertation,  
 favoriser l'appropriation du réseau écologique  
 par tous les acteurs du territoire**

Que ce soit pendant la phase d'identification et de définition du réseau écologique du territoire ou bien après une première cartographie issue des éléments scientifiques à disposition, une large concertation avec les acteurs impliqués dans la politique et l'aménagement du territoire est indispensable pour en favoriser l'appropriation au quotidien.

**IDENTIFICATION DES RÉSEAUX DE SITES ET CORRIDORS  
 ÉCOLOGIQUES : L'EXPÉRIENCE DE LA PICARDIE**

Grâce à des financements de la Région Picardie, de la DIREN et du FEDER, le programme « Réseaux de sites/Réseau d'acteurs » a permis au Conservatoire des sites naturels de Picardie de caractériser et de cartographier au 1/25 000° sur SIG :

- les principaux réseaux de sites naturels majeurs (pelouses, landes, marais, prairies, forêts, cavités...),
- les corridors biologiques potentiels qui les relient,
- les obstacles linéaires ou surfaciques majeurs.

Ces cartes permettent aux gestionnaires d'intégrer la fonctionnalité dans la gestion des réseaux de sites protégés. Elles sont sur le site Internet de la DIREN pour abonder les documents d'aménagement du territoire, d'urbanisme, les études d'impact...



Et ben...  
y'a de la circulation  
aujourd'hui...



## Intégrer le réseau écologique dans les documents d'aménagement et de planification du territoire et dans les documents d'urbanisme

L'objectif de l'identification du réseau écologique d'un territoire est bien d'en faire un outil d'aménagement du territoire à intégrer aux documents de planification et de gestion y afférant. Les infrastructures naturelles de ce territoire (ou trame verte

et bleue) peuvent ainsi devenir une politique à part entière de la collectivité au même titre que les infrastructures routières ou le réseau hydrographique ! Plusieurs Régions ont d'ailleurs intégré cet enjeu dans les Contrats de projet avec l'Etat et ont développé des outils de financements (contrats « corridors » de la Région Rhône-Alpes, politique trame verte et bleue de l'Alsace ou du Nord Pas de Calais, etc.).

La Région Ile de France l'a intégré à son schéma directeur (SDRIF). Les Agences de l'Eau font également de la continuité écologique des cours d'eau un enjeu majeur de leur bassin comme en Artois-Picardie. De plus en plus de SCOT, échelle de travail pertinente pour la mise en œuvre des réseaux écologiques, les prennent en considération (SCOT de Strasbourg, de

Grenoble, Sud-Loire autour de Saint Etienne, de Châteauroux, etc.). Enfin, la traduction dans les Plans Locaux d'Urbanisme est la plus fine à rechercher (l'Agence d'Urbanisme de la Région grenobloise ou le Parc naturel régional Oise-Pays de France s'y emploient par exemple). Attention cependant à la lisibilité et la cohérence du réseau écologique à l'échelle d'un territoire : les corridors ne connaissent pas les frontières administratives !

Les Parcs naturels régionaux par leurs missions tant de préservation du patrimoine naturel, que d'aménagement du territoire ou d'expérimentation apparaissent comme des outils particulièrement pertinents pour favoriser ces emboîtements d'échelle (compatibilité de la Charte avec les SCOT, les PLU, les SDAGE, etc.).



### LA PRISE EN COMPTE DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES AU SEIN DES PLANS LOCAUX D'URBANISME

L'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) s'est investie sur le sujet des corridors depuis la fin des années 1990. Elle a donné une place centrale au sein du Schéma directeur de 2000 aux « corridors écologiques et inondables ». Afin d'assurer les continuités naturelles, le réseau hydrographique et ses milieux associés avaient été choisis comme charpente de la trame écologique.

Ainsi, le Conseil général de l'Isère a confié à l'AURG une étude pilote sur la vallée du Grésivaudan (CF encart sur le REDI).

Dans ce contexte, l'AURG a commencé à intégrer ces corridors (fonctionnalités et connectivités naturelles) dans les PLU. Elle a impliqué les services de l'Etat pour qu'ils intègrent le REDI et les résultats du diagnostic réalisé sur le Grésivaudan au sein de leur Porté à connaissance.

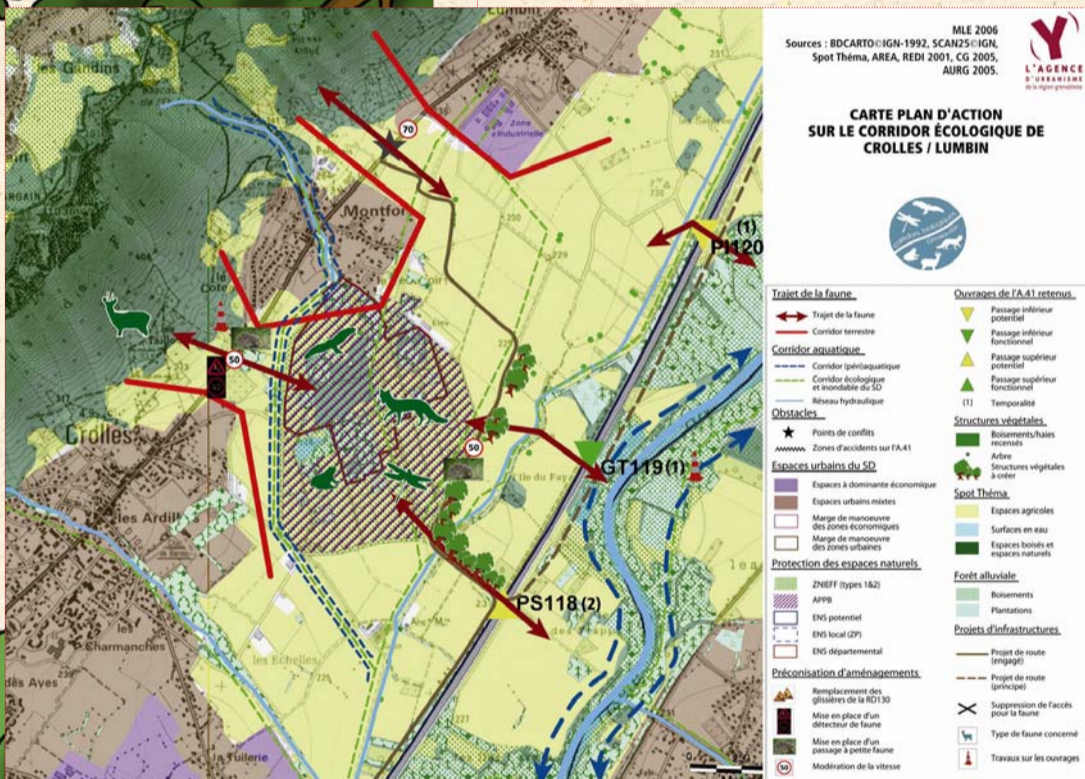
Le réseau écologique est décrit et expliqué dans l'état initial de l'environnement inclu dans le rapport de présentation du PLU ; il fait partie des choix établis et justifiés dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) ainsi que de l'évaluation des incidences des orientations prises par le projet sur l'environnement.

Le principe défendu est d'obtenir un état initial de l'environnement, assez riche pour disposer des arguments nécessaires :

- à la traduction du réseau écologique dans le zonage et les documents cartographiques du PLU jusqu'à l'échelle cadastrale. L'idée est de faire apparaître les périmètres de corridor écologique sur l'ensemble des types de zones traversées (agricole [A], naturelle [N]...) avec une trame spécifique ;
- à son inscription sous forme de prescriptions dans le règlement en associant à cette identification parcellaire du corridor un indice « co ». En s'appuyant sur les articles L.123.1-7 et R.123-8 du Code de l'urbanisme, le but recherché est de limiter les obstacles à la libre circulation de la faune (n'autoriser que des clôtures perméables). Au sein des zones étroites de corridor, toute construction y compris pour des besoins agricoles, peut alors être interdite ;

- à la préparation de la concertation (avec habitants, propriétaires fonciers et agriculteurs) ;
- à l'identification de zones à « emplacement réservé » s'il y a une volonté de maîtrise publique, notamment lorsque sont envisagés des aménagements aux abords des ouvrages routiers.

Le réseau écologique peut faire l'objet si nécessaire d'un cahier technique complémentaire, annexé au PLU.



### La trame verte en Alsace : une politique incitative financièrement

Pour mener à bien sa politique de mise en réseau des espaces naturels, la Région Alsace a cartographié sa trame verte. Elle privilégie l'intégration de celle-ci dans les documents d'aménagement du territoire afin de la rendre opposable, la prend en compte lors de la réalisation des infrastructures de transport et, sur le terrain, soutient les projets de création de corridors. Ce troisième axe se concrétise notamment par un taux de financement très incitatif et différencié selon que le projet se situe dans l'infrastructure naturelle identifiée par la trame verte et/ou qu'il est intercommunal. 16 projets portés par des collectivités locales ou des associations ont été financés à hauteur de 630 000 € pour la période 2003-2006. L'évaluation des effets de cette politique sur la biodiversité régionale, conduite en partenariat avec le réseau naturaliste associatif à partir de 2005, a permis de voter un nouveau budget de 2,8 M € sur 2007-2013.





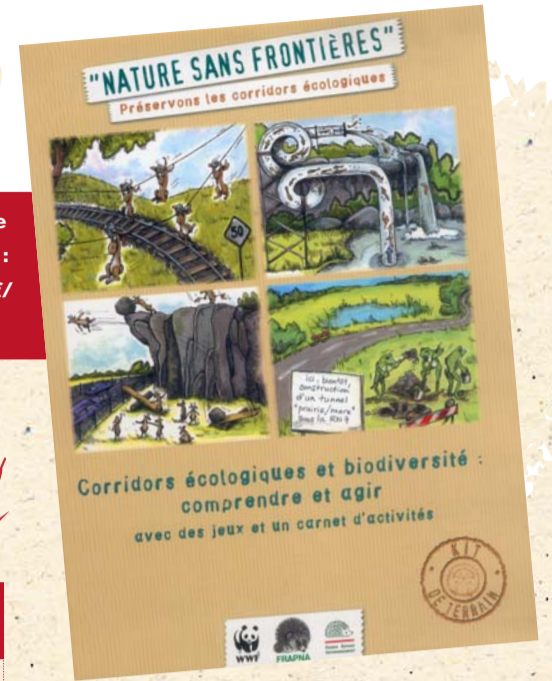
## Mettre en œuvre le réseau écologique sur le terrain

La mise en œuvre du réseau écologique sur le terrain permet de favoriser une mise en cohérence des actions. Les projets de

corridors écologiques sont en effet fédérateurs, ils permettent aux acteurs sociaux économiques et environnementaux de se coordonner et de s'organiser autour d'une logique commune, et de contribuer ensemble à l'ossature tant de la préservation de la biodiversité que de l'aménagement d'un territoire. Deux conditions bien sûr : expliquer, sensibiliser, communiquer sur le pourquoi et le comment et suivre et évaluer les résultats des actions !

### POUR EN SAVOIR PLUS

la FRAPNA et le WWF ont créé une mallette pédagogique sur les corridors écologiques : [www.frapna.org/site/region/site\\_nsf/pages/contact.htm](http://www.frapna.org/site/region/site_nsf/pages/contact.htm)



## LES MARES EN LORRAINE, UN RÉSEAU ÉCOLOGIQUE ET UN OUTIL POUR LA SENSIBILISATION AUX ZONES HUMIDES

Les zones humides sont primordiales pour la survie de nombreuses espèces animales et végétales, les mares du Parc naturel régional de Lorraine sont donc devenues un des sujets prioritaires d'intervention. Les amphibiens les peuplant étant tous en régression au niveau national, ils ont rapidement été pris comme indicateur de la qualité du réseau de mares. De nombreux inventaires encore en cours des mares prairiales et forestières, corrélés à la répartition du Triton crêté et de la Rainette verte, ont ainsi motivé la sensibilisation, la restauration et la création de mares. Elles furent incluses dans la plupart des projets de Contrats Territoriaux d'Exploitation, dans les Documents d'Objectifs Natura 2000, dans des programmes de formation aux agriculteurs et aux agents de l'ONF,

du CSP, dans les avis aux documents d'urbanisme et avec les communes et les écoles dans une action « des zones humides à préserver » afin de renforcer ce réseau écologique existant de grande importance patrimoniale pour le Parc.



Dolomede



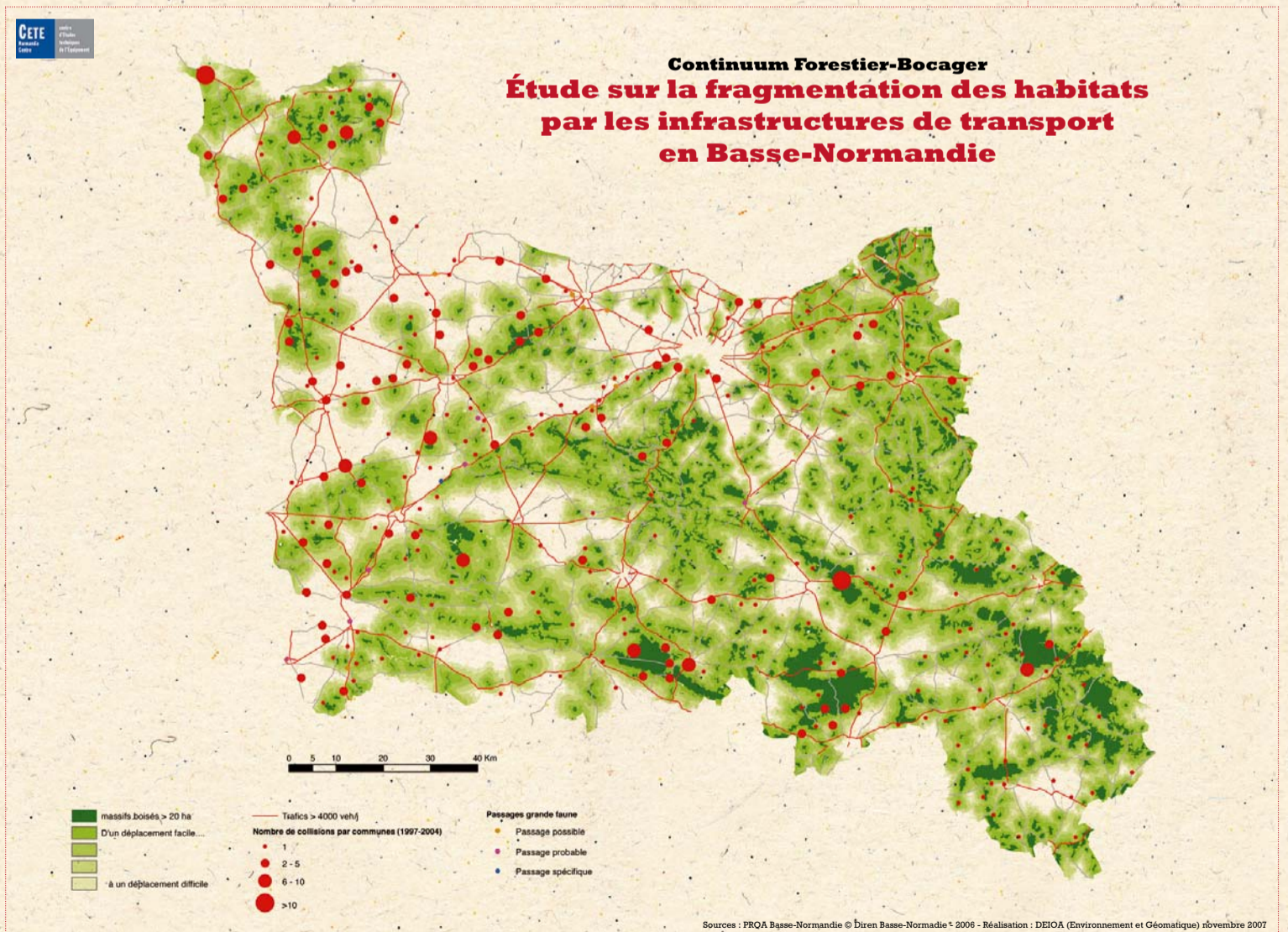
Salamandre



Tritons palmés et ponctués

## L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DES ROUTES DOIT ÊTRE ÉVALUÉ : L'EXPERTISE DES CETE EST PRÉCIEUSE...

Près de 10 000 km d'autoroute, 25 500 km de routes nationales, 1 600 km de lignes à grande vitesse, etc., les infrastructures de transports sont responsables pour une grande part de la fragmentation des habitats naturels. Dans le cadre de la loi dite « LOTI » (Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs), un bilan de l'impact environnemental des mesures compensatoires et de l'infrastructure est obligatoire après 5 ans. Ainsi, les Centres d'Études Techniques de l'Équipement (CETE) ont souhaité apporter des éléments techniques et méthodologiques aux aménageurs et gestionnaires de l'espace. Le CETE Est a réalisé pour le compte du Ministère en charge de l'environnement, 2 guides techniques pour l'aménagement des passages à faune et les mesures favorables à la grande et à la petite faune. Le CETE Normandie Centre, s'inscrivant dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, a engagé une étude prospective sur la fragmentation des habitats par les infrastructures de transport en Basse-Normandie. Dans le but de protéger les espèces et d'améliorer la sécurité des usagers de la route, il propose de mettre en place un système d'analyse synthétique du fonctionnement paysager permettant de comprendre les enjeux naturels et de planifier des actions coordonnées.







Pourquoi  
il regarde encore  
la carte papa ?



## CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ET CARRIÈRES : LE CAS DU SIDOBRE DANS LE HAUT-LANGUEDOC

Le Sidobre est un massif granitique, d'environ 10 000 hectares, situé dans la partie nord-ouest du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. L'exploitation du granit s'est fortement développée dans les années 1950-70 et se poursuit actuellement. De nombreuses carrières et ateliers de transformation du granit (sciage, polissage, etc.) génèrent d'importants déchets et fragmentent l'espace. Un « Plan du Parc pour le Sidobre », opposable aux documents d'urbanisme, identifie des zones d'intérêt patrimonial à préserver et des zones d'exploitation granitière. Le Parc anime une

commission permanente pour l'aménagement du Sidobre (CPAS), rassemblant collectivités, professionnels du granit, services de l'Etat, association d'environnement.

Dans le cadre de la CPAS, un cahier des charges-type pour la réalisation des études d'impact est en cours d'élaboration. Une fois validé, ce document pourra servir de base aux carrières pour les consultations qu'ils mèneront auprès des bureaux d'études. Un travail d'identification et de cartographie des corridors écologiques du Sidobre est également mené. À terme, les résultats seront diffusés aux communes afin que les corridors puissent être intégrés dans leur PLU, et aux BE, via les carrières, afin que la problématique corridors puisse être pleinement prise en compte lors d'un projet d'ouverture ou de réaménagement de carrière.



## RÉSEAU LANDES DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE

Le réseau de landes du massif forestier d'Ermenonville et de ses marges constitue l'un des ensembles écologiques les plus précieux de Picardie et du nord de la France mais celui-ci est aujourd'hui très fragmenté.

Le Parc naturel régional Oise - Pays de France, l'Office National des Forêts et le Conservatoire de sites naturels de Picardie se sont fixés l'objectif de maintenir, gérer et restaurer ce réseau de landes.

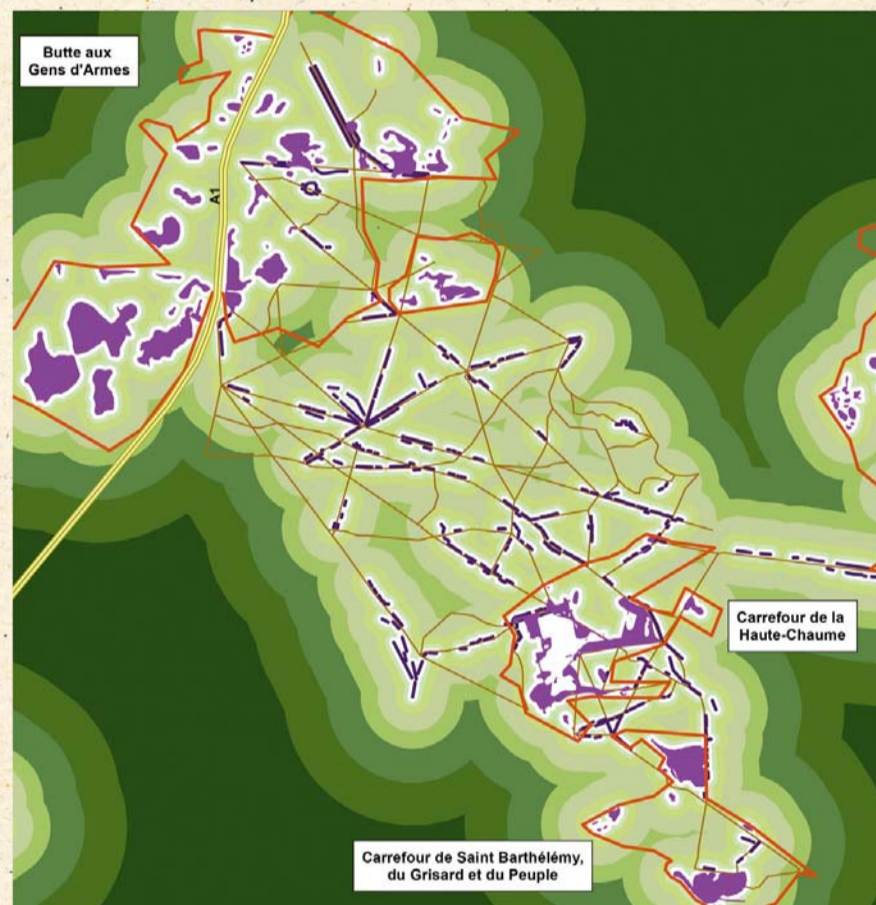


L'état de conservation des différents habitats ainsi que la fonctionnalité des connexions écologiques ont été évalués.

Sur la base des enjeux de conservation identifiés, un plan d'actions visant d'ici 5 ans à assurer le maintien ou le rétablissement (selon les secteurs) d'un état de conservation favorable des habitats et des espèces a été élaboré. Les actions (restauration de sites et de connexions, gestion d'espèces à enjeux, information et sensibilisation...) se déclinent par site ou à l'échelle du réseau.

Les premières actions de restauration ont été engagées à l'automne 2006.

## Distances entre les sites de landes et les corridors potentiels

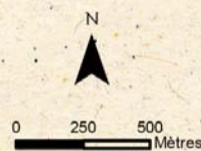


### Landes

- Linéaire de landes
- Landes
- Sentiers prospectés
- Zones prospectées
- Autoroute

### Distance (m)

- 25
- 50
- 100
- 200
- 300
- 500
- 750
- > 750 m



**Les corridors écologiques sont des outils d'aménagement durable du territoire pour une conservation dynamique de la biodiversité.**

**S'y intéresser, préserver l'existant ou restaurer les fonctions naturelles de l'espace, c'est favoriser les déplacements des plantes et des animaux ; et par conséquent, garantir notre avenir.**



Parcs  
naturels  
régionaux  
de France

Directeur de la publication : Jean-Louis THOMAS, directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France  
Comité éditorial : les membres du groupe national « corridors » animé par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

### RÉDACTION

Rédactrice en chef : Cécile BIRARD. Ont contribué à la rédaction : Catherine BEAL, Marie BONNIN, Arnaud CALLEC, Christian DRONNEAU, Mireille FERRI, Rémi FRANÇOIS, Laurent GODÉ, Xavier GRILLO, Jean-Luc HERCENT, Henri JAFFEUX, Patrice MARCHAND, Thierry MOUGEY, Murielle PEZET-KUHN

Réalisation graphique : 31MILLE (www.31mille.net)

Éditeur : FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE - 9, rue Christiani 75018 Paris

Tél. : 01 44 90 86 20 / Fax : 01 45 22 70 78 / Site internet : www.parcs-naturels-regionaux.fr

Impression : Imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales, sur les presses de PURE IMPRESSION à Montpellier (label Imprim'Vert).



Date de publication : Décembre 2007

Avec l'appui de



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

CORRIDORS  
écologiques